

CANDELA INVEST

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 27 mai 2022 à 10H au siège social, Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice,

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affecte la perte de €26 924,81, augmenté du bénéfice reporté de €1 042 630,54, comme suit:

-dividende	€651 199,62
-réserves	€ 35,70
-bénéfice reporté	€364 541,81

4. Approbation des comptes consolidés,

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5. Décharge aux Administrateurs,

Projet de résolution : l'assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6. Décharge au Commissaire,

Projet de résolution : l'assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

7. Renouvellement de Monsieur Geert VAN GOOLEN comme Commissaire,

Projet de résolution : l'assemblée renouvelle Monsieur Geert VAN GOOLEN comme Commissaire. Le mandat de Monsieur Geert VAN GOOLEN prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires doivent bloquer leurs actions au plus tard le 24 mai 2022 et seront admis sur présentation du certificat de blocage. Un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1/5^{ème} du capital social peuvent demander l'inscription de sujets ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée: ceux-ci doivent parvenir à la Société au plus tard le 20 mai 2022 par courrier ou e-mail (cj@vlux.com). Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux Administrateurs et/ou au Commissaire préalablement à l'assemblée : celles-ci doivent parvenir à la Société au plus tard le 24 mai 2022 par courrier ou e-mail (cj@vlux.com). Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire détenant procuration ou obtenir un formulaire de procuration écrite sur simple demande : ce dernier doit parvenir à la Société au plus tard le 24 mai 2022 par courrier ou e-mail (cj@vlux.com). Les documents destinés à être présentés à l'assemblée pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.candelainvest.com) à partir du 13 mai 2022.